

# Gestion monétaire du FCPE Impact ISR

01 avr. 2012

## Focus extra-financier

### Principe d'investissement ISR de la SICAV

Les poches Monétaires du FCPE à compartiments Impact ISR sont gérées selon une approche "Sélection ESG" consistant à investir dans des titres présentant à la fois un profil financier attractif et de bonnes pratiques ESG\* au sein de leur secteur.

Natixis AM évalue chaque émetteur selon une approche une approche ESG absolue assumant ainsi les disparités sectorielles pouvant résulter de l'analyse permettant de lui attribuer une recommandation ISR (Worst Offender, Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé).

La SICAV investit à hauteur de 95% minimum de son actif dans des titres en direct émis par des émetteurs ayant une recommandation "Engagé" ou "Positif" ou "Neutre" au moment de l'acquisition du titre. Les 5% restants peuvent être investis en titres ne disposant pas d'une recommandation ISR.

Par ailleurs, les émetteurs domiciliés dans les paradis fiscaux sont exclus de l'univers d'investissement.

\*Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance

Les critères d'éligibilité, des sources et des méthodologies de calcul sont détaillés en page suivante.

### Répartition de la SICAV par recommandation ISR (en % de l'actif net)

	Emetteurs privés	Emetteurs publics	Total
Engagé	1.2 %	-	1.2 %
Positif	17.1 %	-	17.1 %
Neutre	77.0 %	-	77.0 %
Risque	-	-	-
Négatif	-	-	-
Non suivi	-	-	-
Liquidités	-	-	-0.5 %
OPCVM	-	-	5.2 %
<b>TOTAL</b>			<b>100.0 %</b>

### Notation ISR des émetteurs présents dans le portefeuille

	Emetteurs privés	Emetteurs publics
Notation ISR moyenne *		
- pondérations réelles des émetteurs	5.4	0.0
- équipondération des émetteurs	5.6	0.0
Notation ISR la plus haute	8.7	0.0
Notation ISR la plus basse	4.2	0.0

\* Deux méthodes sont présentées : la première permet de calculer la notation moyenne en pondérant la note de chaque émetteur en fonction de son poids réel dans le portefeuille; la deuxième calcule la notation moyenne en accordant la même importance à chaque émetteur (équipondération).

### Commentaire extra-financier

A l'approche du prochain Sommet de la Terre Rio+20 en juin prochain, la question de la mesure du développement social et du bien-être revient au devant de la scène.

Les Nations Unies se sont particulièrement penchées sur ces questions, notamment à travers d'une résolution non contraignante adoptée l'été dernier mettant en évidence que le Produit Intérieur Brut ne reflète pas de façon adéquate le bonheur et le bien-être de la population. Une conférence onusienne a également eu lieu sur ce thème le 2 avril dernier. Les conclusions, qui s'ajoutent aux réflexions menées précédemment lors du développement de l'IDHI ou dans le rapport Stiglitz, montrent une nouvelle fois l'obsolescence des seuls indicateurs économiques occultant certains aspects du progrès social tels que la santé ou l'éducation.

Or, ce progrès social ne saurait se concevoir sans le respect des droits humains fondamentaux à minima, en particulier de la part des entreprises implantées dans les pays en développement. Cette problématique a d'ailleurs fait l'objet de réflexions des Nations Unies visant à établir un cadre de référence en la matière. A l'issue de travaux menés entre 2005 et 2011 par John Ruggie, secrétaire général chargé de la question des droits de l'Homme appliqués aux entreprises, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté des Principes Directeurs. Ces derniers clarifient le socle de droits à respecter à minima, à savoir :

- La charte internationale des droits de l'Homme, qui se compose de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et du Pacte relatif aux droits civils et politiques.

- Et les huit conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination du travail forcé, à l'abolition du travail des enfants, à la liberté d'association, au droit à la négociation collective et à la non discrimination.

Bien qu'ils ne créent pas de nouvelles obligations, les Principes Directeurs clarifient le périmètre de responsabilité des entreprises vs celui des Etats.

L'ensemble de ces réflexions, à la fois sur les droits humains et sur le progrès social, devraient permettre aux entreprises de mieux structurer leurs démarches de responsabilité sociale. Elles renforcent aussi la démarche des investisseurs qui considèrent de leur responsabilité, y compris fiduciaire, d'intégrer ces enjeux dans leurs décisions d'investissement. Pour sa part, Natixis AM a d'ores et déjà renforcé sa méthodologie de recherche extra-financière en intégrant ces avancées afin de répondre à ces attentes.

### Notation ISR des principaux émetteurs du fonds

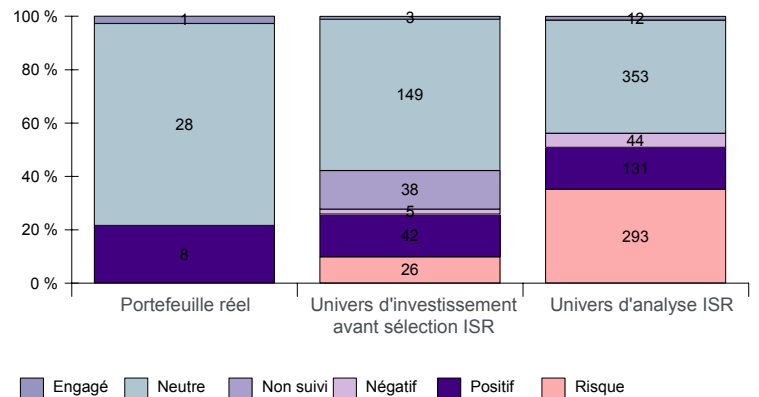
#### Emetteurs privés

Nom Groupe Emetteur	Poids	Notation ISR	Recommandation ISR
CIC PARIS	4.8 %	4.8	Neutre
CSSE CENTRALE CREDIT MUTUEL	4.8 %	4.8	Neutre
SOCIETE GENERALE PARIS	4.8 %	5.7	Neutre
AXA SA	4.7 %	6.8	Positif
CRCA ALPES PROVENCE COTE D AZUR	4.6 %	4.5	Neutre
NATIXIS	4.3 %	4.3	Neutre
BARCLAYS BANK PLC/FRANCE	4.0 %	7.3	Positif
BNP PARIBAS PARIS	4.0 %	5.5	Neutre
ING BANK NV AMSTERDAM	4.0 %	4.6	Neutre
CRCA NORD	4.0 %	4.5	Neutre

#### Emetteurs publics

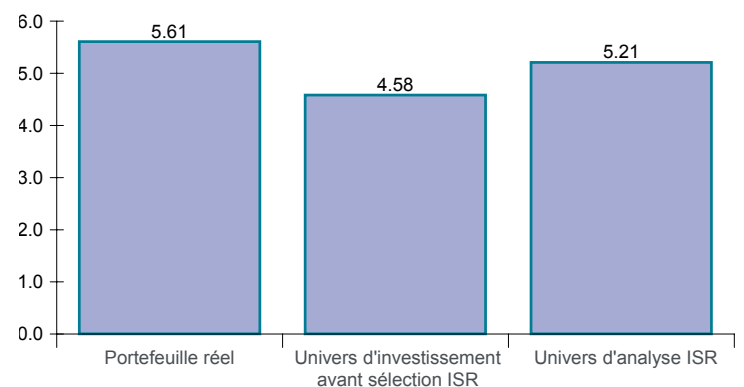
### Répartition des recommandations ISR des émetteurs privés

#### en nombre d'émetteurs



### Notation ISR moyenne des émetteurs privés

#### équipondération de chaque émetteur



Ce document est produit à titre d'information seulement. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées.

Les éventuelles références à un classement, un prix et/ou à une notation de l'OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les risques et les frais liés à l'investissement dans l'OPCVM sont décrits dans le prospectus de l'OPCVM qui est disponible sur le site internet : [www.am.natixis.com](http://www.am.natixis.com).

L'indicateur profil de risque, élaboré par Natixis Asset Management, informe sur le niveau de risque encouru par l'investisseur. Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Asset Management.

## Nomenclature ISR (Investissement Socialement Responsable)

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est l'application des principes du développement durable à la gestion d'actifs. C'est une approche consistant à prendre en compte les dimensions Environnementales, Sociales/Sociétales et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers usuels.

L'objectif de cette forme d'investissement est d'influer positivement sur le comportement des entreprises, en les incitant à plus de responsabilité dans la conduite de leur activité : meilleur traitement de leur salariés, réduction de leur impact sur l'environnement, plus de transparence et d'éthique dans leur gouvernance, etc.

### Caractéristique ISR d'un OPCVM

#### Scores E, S et G

L'approche de sélection ESG consiste à investir dans des sociétés présentant, au sein de leur secteur, un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier au regard des pratiques Environnementales, Sociales/Sociétales ou de Gouvernance et sur le plan financier.

### Evaluation ISR d'un émetteur

#### Scores E, S et G

Il s'agit de scores compris entre 1 et 10 décrivant le profil d'un émetteur sur les 3 piliers E, S et G (Environnement, Social/Sociétal, Gouvernance), 10 étant le meilleur score. Ces scores sont établis par la recherche extra-financière de Natixis AM, et sont fondés sur une diversité de sources externes sélectionnées pour leurs expertises.

#### Notation ISR

Notation comprise entre 1 et 10, obtenue par pondération des 3 scores par piliers E, S et G de l'émetteur. La pondération appliquée aux piliers dépend du secteur d'activité de l'émetteur.

#### Recommandation ISR

Appréciation du profil ISR d'un émetteur en fonction de sa notation ISR quantitative et le cas échéant de l'analyse qualitative réalisée par la recherche extra-financière interne. Les recommandations possibles pour un émetteur sont : worst offender, négatif, risque, neutre, positif et, engagé.

### Éléments du processus de gestion ISR

La SICAV investit à hauteur de 95% minimum de son actif dans des titres émis :

- par des émetteurs ayant une recommandation "neutre" ou "positif" ou "engagé" au moment de l'acquisition du titre
- ou par des OPCVM "monétaire ISR".

Chaque émetteur dont la recommandation ISR est ISR Neutre à l'acquisition du titre ne peut représenter plus de 5% du portefeuille.

Par ailleurs, le poids cumulé des émetteurs ne disposant pas d'une recommandation ISR est limité à 5% du portefeuille.

Les émetteurs notés "worst offender" ou "négatif" ou "risque" ne peuvent être acquis par la SICAV.

Sont également exclus de l'univers d'investissement :

- tous les émetteurs domiciliés dans les Etats et Territoires Non Coopératifs tels que définis par le code général des impôts français.

- les pays ou territoires qui viendraient à figurer sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE .

### Répartition des recommandations ISR et notation ISR moyenne

#### Sélection ESG

Le graphe des répartitions des recommandations ISR par univers permet d'apprécier le niveau de sélectivité ISR mis en oeuvre dans le portefeuille. Ainsi, l'univers du portefeuille réel du fonds est comparé à l'univers d'investissement du fonds avant sélection ISR et à l'univers d'analyse ISR.

Les notations ISR moyennes de ces univers sont ensuite calculées, sur la base d'une hypothèse d'équipondération de chaque émetteur.

#### Univers d'investissement du fonds avant sélection ISR :

Il est constitué de la liste des émetteurs qui satisfont d'une part aux contraintes financières d'investissement de la SICAV et d'autre part aux contraintes du Comité des Risques de Natixis Asset Management.

#### Univers d'analyse ISR :

Il s'agit de l'ensemble des émetteurs d'actions ou de dette basés en Europe (ou émetteurs en euro non européens) qui constituent l'univers d'analyse permettant de classer l'ensemble de ces émetteurs dans une approche d'évaluation ESG absolue.

NB : la répartition émetteurs privés/émetteurs publics de la page précédente peut présenter un léger décalage avec la répartition sectorielle de la page 2 du reporting. En effet, le découpage des secteurs de l'analyse ISR est légèrement différent de celui présenté dans le reporting financier.